

Bureau du 17 mai 2004

Décision n° B-2004-2243

objet : Centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon sud - Maintenance des équipements électriques - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert
service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le marché de maintenance, interventions et fourniture de pièces détachées partie capteurs et organes de commande du centre de valorisation thermique des déchets urbains (CVTDU) de Lyon sud est arrivé à expiration le 31 décembre 2003. Il convient de le renouveler.

L'opération a pour objet les prestations de maintenance des équipements électriques (automatismes industriels et distribution électrique) nécessaires au fonctionnement des installations d'incinération.

Le montant global de l'opération (montant maximum pour toute la durée du marché reconductions comprises) s'élève à 1 680 000 € HT, soit 2 009 280 € TTC.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de ces prestations.

Celles-ci font l'objet des six lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : maintenance et interventions curatives sur les capteurs et organes de commande des boucles de régulation,
- lot n° 2 : assistance technique lors des interventions sur les réseaux de distribution électrique, 20 000 volts, courants forts et courants faibles,
- lot n° 3 : maintenance et inspection des transformateurs du site,
- lot n° 4 : prise en charge des réparations des machines tournantes, alternateurs et moteurs,
- lot n° 5 : assistance technique sur du matériel spécifique - électrofiltres,
- lot n° 6 : assistance technique sur du matériel spécifique - onduleurs et réseau de secours 110 volts continus avec chargeurs et batteries.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71-I du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme d'un an à compter de sa notification et reconductible expressément trois fois une année.

Chaque lot comporterait un engagement de commande annuel comme précisé ci-après :

- lot n° 1 :
 - . minimum de 22 500 € HT, soit 26 910 € TTC,
 - . maximum de 90 000 € HT, soit 107 640 € TTC ;

- lot n° 2 :
 - . minimum de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC,
 - . maximum de 160 000 € HT, soit 191 360 € TTC ;
- lot n° 3 :
 - . minimum de 10 000 € HT, soit 11 960 € TTC,
 - . maximum de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC ;
- lot n° 4 :
 - . minimum de 10 000 € HT, soit 11 960 € TTC,
 - . maximum de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC ;
- lot n° 5 :
 - . minimum de 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC,
 - . maximum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC ;
- lot n° 6 :
 - . minimum de 5 000 € HT, soit 5 980 € TTC,
 - . maximum de 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-I du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 et n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve :

- a) - le lancement de l'opération,
- b) - les dossiers de consultation des entrepreneurs.

2° - Arrête que :

- a) - les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics,
- b) - les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

3° - La dépense prévisionnelle correspondante en fonctionnement sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2005 et suivants - centre budgétaire 5 320 - centre de gestion 532 100 :

- compte 615 610 - fonction 812 - ligne de gestion 011 443,
- compte 606 800 - fonction 812 - ligne de gestion 011 211.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,